

Je vous remercie de vos félicitations. Soyez assuré que je reconnais avec vous que notre devoir, à nous tous qui croyons en la démocratie et désirons voir notre pays progresser, est de collaborer tous ensemble à l'amélioration du bien-être de ceux que nous représentons.

Cependant, je ne suis pas persuadé que la meilleure façon de chercher à remplir ce devoir est de nous réunir en conférence plénière fédérale-provinciale.

D'aucuns prétendraient sûrement qu'au cours d'une conférence de cette nature, il conviendrait d'étudier d'abord les questions fiscales. Des dépêches assez récentes de journaux révèlent même que, de l'avis de certaines personnes, il faudrait "reconnaître nettement la priorité des provinces en matière d'impôts directs" avant de chercher à entrer dans les détails.

Or, ceux qui ont la responsabilité à l'égard de toute question se rangeant dans les catégories de sujets énumérés à l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du nord britannique (y compris la défense nationale) ne sauraient songer un seul instant à restreindre d'aucune manière l'autorité législative du Parlement du Canada pour ce qui est du "prélèvement de deniers par tout mode ou système de taxation".

Cela, évidemment, ne signifie pas qu'il n'existe pas plusieurs questions qui peuvent et devraient faire l'objet d'une collaboration sincère entre le gouvernement fédéral et ceux des provinces.

Il nous a semblé que, étant donné l'expérience acquise à cet égard, nous pourrions favoriser d'avantage cette collaboration au moyen de travaux préparatoires qui consisteraient en francs entretiens avec chaque gouvernement provincial sur des questions distinctes et précises. Nous avons déjà entamé des pourparlers qui, je l'espère, seront fructueux et prépareront la voie à une conférence générale qui n'aboutira pas à un échec.

Comme vous le savez, les accords fiscaux conclus par nous avec sept gouvernements provinciaux expireront le 31 mars 1952, et nous nous sommes engagés à convoquer une conférence au moins un an avant l'expiration de ces accords.

Il se peut que, par suite des entretiens distincts déjà amorcés, il soit opportun de convoquer cette conférence beaucoup plus tôt qu'un an avant la date d'expiration de ces accords. Il se peut aussi qu'il soit souhaitable de tenir, à une date plus rapprochée, une conférence générale dont l'ordre du jour serait plus restreint, pour l'étude de problèmes précis sur lesquels nous pourrions compter nous mettre d'accord.

Cependant, c'est là un point sur lequel on ne saurait être précis tant que la possibilité de pouvoir accomplir quelque chose de vraiment utile n'aura pas fait l'objet d'une plus ample étude.

Vous remerciant encore une fois de l'assurance de votre collaboration, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Louis-S. St-Laurent.

Saskatchewan

Cabinet du Premier Ministre

Regina, le 22 septembre 1949.

Le très honorable L.-S. St-Laurent,  
Premier ministre du Canada,  
Ottawa (Ontario).

Monsieur le premier ministre,

Merci de votre lettre du 18 août, dans laquelle vous me répondez au sujet de la reprise de la conférence fédérale-provinciale que j'ai demandée.

Le gouvernement de la Saskatchewan a appris avec un profond regret que, selon vous, la tenue d'une conférence fédérale-provinciale plénière ne servirait à aucune fin utile. J'ai tout lieu de croire que plusieurs autres provinces, et même de nombreux Canadiens, partagent notre regret. Qu'il me soit permis de vous signaler respectueusement que le principal motif invoqué dans votre lettre pour ne pas tenir une telle conférence ne se rapporte guère à la question en cause. En somme, la conférence fédérale-provinciale sur le rétablissement a été convoquée par votre gouvernement, et ce sont les membres de votre cabinet qui en ont établi le programme. Je présume que, si vous vouliez convoquer la conférence de nouveau, vous accepteriez encore de préparer l'ordre du jour. Il est vrai que, dans ma lettre, j'ai dit que les questions telles que l'assurance-santé, la pension de vieillesse et la responsabilité à l'égard des chômeurs valides devraient être des sujets de discussion, mais c'est uniquement parce que votre gouvernement les avait inscrites au programme dès l'abord. Je n'ai jamais déclaré que nous devrions "songer à restreindre de quelque manière l'autorité législative du Parlement du Canada en ce qui concerne le "prélèvement de fonds par un mode ou système quelconque d'imposition" ". Je sais parfaitement que le gouvernement fédéral ne verrait pas d'un bon œil la restriction de ses domaines fiscaux, mais je n'ai jamais formulé d'avis de ce genre et je doute qu'on puisse espérer voir votre gouvernement inscrire cet article au programme d'une telle conférence.

Vous prétendez qu'on réalisera de plus grands progrès au cours de discussions franches avec les provinces prises individuellement en ce qui concerne des problèmes concrets distincts, mais il y a lieu d'en douter. Certains problèmes particuliers, touchant à des difficultés propres à certaines régions géographiques peuvent, il est vrai, mieux se traiter dans des entretiens individuels. Cependant, il n'en est pas ainsi lorsqu'il s'agit de questions qui intéressent toute l'économie canadienne plus ou moins uniformément. Je suis certain qu'on trouverait difficilement une province au Canada qui ne soit pas déjà aux prises avec le problème du chômage chez les personnes aptes au travail. La Commission Rowell-Sirois a conseillé au gouvernement fédéral d'assumer la responsabilité à cet égard et, au mois d'août 1945, votre gouvernement a formulé des propositions en ce sens, de sa propre initiative. Nos municipalités urbaines ont déjà à faire face au problème que pose le chômage chez les gens aptes au travail et je suis certain que la situation est identique dans presque tous les centres urbains du Canada. Le gouvernement de la Saskatchewan prétend qu'il s'agit d'une situation qu'on ne devrait pas chercher à régler de façon fragmentaire, mais qu'elle devrait faire le sujet d'entretiens entre tous les gouvernements intéressés en vue de l'adoption d'un programme uniforme dans tout le Canada.

Vous espérez, je le constate avec plaisir, qu'il sera peut-être opportun de convoquer une conférence appelée à étudier un ordre du jour restreint. Comme je l'ai déjà signalé, il appartient surtout à votre gouvernement d'établir l'ordre du jour. C'est donc lui qui sera responsable de la mesure dans laquelle le programme sera restreint. S'il est de nature à exclure des questions d'importance capitale pour le bien-être de la population canadienne, c'est votre gouvernement qu'il faudra blâmer si la conférence ne donne que peu de résultats. A mon avis, les questions mentionnées dans ma lettre précédente constituent le minimum irréductible de sujets qu'il faudrait inscrire à l'ordre du jour d'une telle conférence. Cependant, que l'ordre du jour soit de portée restreinte ou étendue, le gouvernement de la Saskatchewan est ferme-